



Conseil communal de Servion

Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021

Présidente :	Mme Christine Mueller	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Eric Dammköhler	
Ouverture de la séance :	20h02	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	45 → 50
	Quorum :	26
	Présents :	39 (+ 5) → 44
	Excusés :	5
	Absents :	1
	Assermentés en séance :	5
	Majorité de séance :	23

Ouverture de séance : Mot de bienvenue de la part de la Présidente, Mme Christine Mueller :

« Bienvenue à chacune et chacun, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs.

Bienvenue également au secrétaire municipal et aux visiteurs. J'adresse une bienvenue toute spéciale aux nouvelles conseillères et nouveaux conseillers ainsi qu'à Messieurs Olivier Auberson et Jérôme Oberson, nouveaux municipaux.

Avant que nous débutions notre ordre du jour à proprement parler, j'aimerais vous adresser quelques mots, en toute modestie : nous sommes au tout début d'une nouvelle législature avec un Conseil partiellement renouvelé. Cette législature sera à coup sûr pleine de défis à relever. Un an après que la pandémie nous ait fait radicalement et brutalement changer nos modes de vie, de travail, de transports, etc. il est temps de trouver une nouvelle voie pour que notre monde soit tout simplement vivable et, pas seulement pour nous, mais surtout pour les générations futures.

Cette crise nous a tous amené à nous poser des questions sur notre manière de consommer, ce qui est positif, mais elle a aussi révélé des fractures violentes dans la population, des impossibilités de se comprendre et de dialoguer sereinement.

Un conseil comme le nôtre est un des lieux (il y en a bien sûr beaucoup d'autres, je pense en particulier au monde associatif) pour se parler, pour débattre de notre destin commun.

Il est vrai que notre organisation constitutionnelle, avec ses trois étages (confédération, cantons, communes) laissent aux communes une marge de manœuvre relativement modeste dans la conduite de leur destin.

Mais les communes ont l'immense privilège d'être le lieu de la proximité, le lieu de vie, le lieu de l'attachement, et c'est le lieu qui, avec le lieu de travail, influence le plus notre sentiment de qualité de vie. Donc oui, il y a des leviers à actionner, une volonté, un courage, un chemin à trouver pour que chacune et chacun, dans sa diversité, puisse se sentir faire partie d'une maison commune.

Nous devons avoir l'ambition au sein de ce Conseil, non seulement de contribuer à administrer la commune, mais l'ambition de faire de la politique au sens noble du terme, c'est-à-dire en ayant en tête le bien commun de nos concitoyens et concitoyennes et celui des générations futures. Les défis ne manqueront pas : aménagement du territoire, politique énergétique, environnement et biodiversité, mobilité, cohésion sociale etc. : Sans être naïf, il est temps d'avoir confiance dans notre pouvoir d'agir et dans notre créativité. Retroussons nos manches !

Voilà, Mesdames et Messieurs, le sens de notre mission, voilà notre travail, voilà notre engagement et notre responsabilité.

Et croyez bien que chacune et chacun d'entre nous a le droit, voire le devoir, de s'exprimer par ses votes et aussi par sa parole. C'est pourquoi le bureau du Conseil a conçu le petit document que vous avez reçu avec l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Nous souhaitons vous inviter par là à participer pleinement à cette assemblée délibérative. Si vous avez des questions, des doutes, le bureau du Conseil, moi-même sommes à votre disposition ». Je vous remercie.

<p>1. Appel nominal</p> <p>La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal. La séance est valablement ouverte selon l'article 53 du Règlement du Conseil communal</p>
<p>2. Approbation de l'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>3. Approbation du PV de la séance du 22 juin 2021</p> <p>M. Marcel Ries demande la correction d'une faute d'orthographe. (Mme Monique Ries : Communications de la Municipalité, point 9).</p> <p>Le PV est approuvé avec deux abstentions.</p>
<p>4. Communications du bureau du Conseil</p> <p>a. La séance a lieu dans la salle de conférences au sous-sol du Forum de Savigny, prêtée par la commune de Savigny.</p> <p>b. La présidente demande que les conseiller·ère·s se lèvent et s'annoncent à chaque intervention. Les visiteurs sont bienvenus en tant qu'auditeur·trice·s et n'ont pas le droit de participer aux débats.</p>

- c. Elle annonce que la prochaine séance du Conseil aura vraisemblablement lieu à la salle communale de Les Cullayes.

Dates pour les séances de l'an prochain :

Lundi 4 avril

Lundi 13 juin

Lundi 10 octobre

Vendredi 2 décembre.

La Présidente propose d'avancer l'heure des futures séances à 19h30. Personne ne s'y oppose et la proposition est ainsi adoptée.

- d. Habituellement, les préavis et autres documents sont envoyés par voie électronique. Lors d'envois volumineux ou personnalisés les documents seront envoyés par poste. Si des conseiller·ère·s souhaitent recevoir l'entier des documents en version papier, ils ou elles peuvent s'adresser à la secrétaire du Conseil.
- e. Le Canton a mis sur pied des séances de formation qui sont ouvertes à chacun·e et la présidente encourage les conseiller·ère·s à consulter la liste mise à disposition sur le site <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/pour-ma-commune-formation/>.

5. Assermentation de cinq conseillers

MM. Jérôme Berger, Robert Hugentobler, Joël Luthy, Franz Schambach et Raymond Vauthy sont assermentés et le Conseil passe ainsi de 45 à 50 membres, dont 44 sont présents ce soir.

6. Préavis n° 04/2021 – autorisation générale pour la reconduction des emprunts arrivant à échéance pour la législature 2021-2026

M. Eric Dammköhler, rapporteur pour la commission des finances, résume les points principaux du préavis présenté : La Municipalité se trouve régulièrement confrontée à des obligations de renouveler des emprunts, dont certains exigent une nouvelle autorisation du Conseil communal. Puisque la date des séances ne coïncide pas toujours avec les besoins administratifs, les démarches se trouvent parfois freinées. La commission estime que l'autorisation générale donnée à la Municipalité pour la reconduction des emprunts arrivant à échéance ne peut que faciliter la gestion des finances communales et garantir les meilleures conditions financières pour les emprunts et propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Personne ne demandant la parole, le préavis municipal 04/2021 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis n° 05/2021 – octroi des autorisations générales pour la législature 2021-2026

M. E. Dammköhler, rapporteur pour la commission des finances, affirme que l'octroi des six autorisations générales est indispensable pour la gestion de la commune et propose au Conseil d'accepter le préavis.

M. Jérôme Berger demande une clarification par rapport au placement de capitaux et de liquidités (point 3.). Lorsqu'il s'agit de placer des capitaux dans d'autres établissements financiers tels que la BNS ou la BCV, toutes deux appuyées par une garantie de l'État, il suggère que, par la phrase « entreprises établies en Suisse offrant de solides garanties financières » (avant dernier paragraphe p. 4.), l'on sous-entend PostFinance. En effet, cet établissement est cité dans la conclusion du préavis p. 7. Partant, il demande à la Municipalité de préciser son propos. Lequel des paragraphes du préavis fait foi – celui de la page 4 ou celui de la conclusion ? Dans le cas où la mention de PostFinance serait enlevée de la conclusion du préavis, il demande à la Municipalité de citer d'autres exemples d'établissements financiers susceptibles d'offrir les « solides garanties financières » mentionnées.

Le Syndic, M. Cédric Matthey, répond que, dans l'immédiat, il ne peut lui donner réponse. Néanmoins, il donne son assurance que, dans le cas où elle aurait à le faire, jamais la Municipalité ne se permettrait d'investir ou de placer l'argent des contribuables sans consulter au préalable la commission de finances, voire un expert externe au Conseil. De plus, souligne-t-il, ce sujet est soumis à la LC (la loi sur les communes.) Il propose de revenir sur la question avec une réponse concrète dans la séance du conseil du mois de décembre.

Soulignant que le placement d'argent requiert une expertise spécifique qui n'est pas à la portée de tous, Mme Corinne Mérat questionne le bien-fondé de l'octroi du droit à la Municipalité de placer de l'argent sans autorisation spéciale du Conseil communal.

Le Syndic répète que la Municipalité ne se permettrait jamais de placer l'argent du contribuable sans obtenir au préalable l'avis de la commission des finances, voire d'un expert.

Vu qu'il y a divergence entre le texte du préavis et sa conclusion et que les conseillers sont appelés à voter uniquement sur la conclusion, la Présidente propose de laisser à la Municipalité le temps de revoir son texte et de voter un report de décision à la séance du mois de décembre. En effet, les autorisations en vigueur sont valables jusqu'au 31 décembre. Cette proposition est mise au vote. Résultat : 18 votes en faveur de la proposition de report, 21 contre et 4 abstentions.

M. Félix Rattin propose alors d'ajouter un amendement et citer PostFinance dans la liste des établissements nommés à la page 4 dans le corps du préavis. La Présidente rappelle que l'on ne vote pas sur le texte du préavis, mais uniquement sa conclusion.

Sauf erreur, constate M. Philippe Chaubert, la majorité absolue n'est pas requise pour un vote de ce genre. Le vote majoritaire de 21 est donc valable dans ce cas. On procède au vote sur le préavis.

Le préavis municipal 05/2021 est accepté avec deux abstentions.

8. Préavis n° 06/2021 – arrêté d'imposition pour l'année 2022

M. E. Dammköhler, rapporteur pour la commission des finances, lit le rapport qui souligne l'incertitude actuelle quant aux futures retombées fiscales pour la Commune ainsi que les charges portées à son enseigne. Elle juge réaliste une augmentation future du taux d'imposition, mais, estimant que l'arrêté d'imposition est cohérent avec la situation financière actuelle de la Commune, elle se rallie à la proposition de la Municipalité de maintenir les taux en vigueur et propose d'accepter le préavis.

Le préavis municipal 06/2021 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis n° 07/2021 – octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 70'000.00 en vue de financer divers travaux de réfection et de transformation dans le bâtiment communal situé au Ch. des Moures 2 à Les Cullayes soit :

- **rénovation au 1er étage, de la cuisine et du corridor [de] l'appartement de 4 pièces,**
- **rénovation au rez-de-chaussée, du sol et des murs de l'entrée, des WC ainsi que de la cage d'escalier amenant au 1er étage,**
- **réfection des molasses du bâtiment**

M. Pierre Fracheboud, rapporteur de la commission ad hoc, admet le bien-fondé des travaux proposés par la Municipalité. La commission relève, en revanche, que la Municipalité n'avait sollicité qu'une seule offre par corps de métier. La commission a demandé que, par équité envers les entreprises de la région, elle en établisse deux. Elle regrette qu'au moment de la rédaction de son rapport, un seul devis leur ait été transmis. Il s'agit de l'entreprise de carrelage Ibert Tzaut qui s'avère être de 4'253 fr.70 plus avantageux que l'offre qui figure au budget.

La commission réitère sa demande à la Municipalité de demander systématiquement deux offres pour tous travaux futurs.

Estimant que les travaux de rénovation projetés correspondent aux besoins de l'entretien ordinaire d'un appartement et que le montant du crédit demandé dépasse la facture finale escomptée, la commission recommande d'accepter le préavis.

Pour la commission des finances, M. E. Dammköhler demande à la Municipalité de lancer systématiquement plusieurs appels d'offre par corps de métier. En outre, elle lui enjoint de présenter à chaque fois un calcul de rentabilité, en particulier lorsqu'il s'agit du patrimoine financier de la commune.

La commission des finances, estimant que le montant demandé est supportable pour les finances de la Commune, recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

M. P. Fracheboud demande si, entretemps, d'autres devis ont été reçus.

Le Syndic déclare prendre sa part de responsabilité dans la décision de procéder aux achats de fourniture et pose du carrelage qui, en l'occurrence, s'établissent à 19'000.- fr. Il est de la compétence de la Municipalité de sélectionner les maîtres d'état avec lesquels elle souhaite travailler. De son point de vue, le montant financier impliqué est de minime importance.

M. P. Fracheboud aurait souhaité toutefois que la Municipalité offre à d'autres entreprises de la région la possibilité d'établir une offre.

La Présidente rappelle que la tâche du Conseil est de voter uniquement sur les conclusions du préavis. Il n'a pas à s'immiscer dans la gestion administrative de la Municipalité, en l'occurrence ici le choix des maîtres d'état.

Le préavis municipal 07/2021 est approuvé à l'unanimité.

10. Préavis n° 08/2021 – octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr.100'000.00 en vue de financer les travaux de reconstruction du collecteur EC situé au bas du Chemin des Planches à Servion

M. Ph. Chaubert, rapporteur pour la commission ad hoc, relève la nécessité de procéder aux travaux envisagés dans la reconstruction du collecteur des eaux claires situé au bas du chemin des Planches à Servion. Il explique que l'état actuel de l'installation est insuffisant aux besoins de l'usage.

La commission ad hoc recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

M. E. Dammköhler donne lecture du rapport de la commission des finances. Il souligne que la commission a été appelée le 29 juillet 2021, en amont de la rédaction du préavis, afin de constater l'urgence des travaux nécessaires. La commission remercie la Municipalité pour ce geste.

Certains points techniques, normalement du ressort de la commission ad hoc, ayant été abordés dans son rapport initial établi le 6 août, la commission des finances se limite à son mandat et recommande d'autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches liées au projet qui lui a été soumis. Ainsi, elle propose aux conseiller·ère·s d'accepter le préavis présenté.

Mme Aurélie Guillet demande si les propriétaires de la parcelle impliquée par les travaux sont déjà informés de la servitude qui sera créée et de l'abattage de deux arbres.

Le Syndic lui répond par l'affirmative.

M. P. Fracheboud demande si le chemin des Planches restera ouvert.

Le Syndic lui répond que, bien qu'une fouille soit ouverte de côté, le chemin restera accessible afin de laisser le passage pour les services d'urgence.

Le préavis municipal 08/2021 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

11. Informations des délégations aux associations intercommunales

a. ASIJ – Association Scolaire Intercommunale du Jorat :

Mme A. Guillet annonce que, lors de la dernière séance le 22 septembre, l'ASIJ a voté le budget 2022, en excès de 7 millions francs, dont plus d'un million à la charge de Servion. Ce montant correspond à 4'338.-fr. par élève. Les frais de nettoyage COVID ayant été supprimés du budget, il est prévu une baisse des charges pour 2022.

L'ouverture du Collège Gustave Roud à Carrouge, prévue à la rentrée 2022, devrait entraîner une baisse des frais de transport scolaire, charge qui correspond à 28-30 % du budget de l'ASIJ. Les délais de construction ainsi que les coûts correspondants sont maintenus et maîtrisés.

Actuellement, dans le cercle scolaire du Jorat, 1659 élèves sont enclassés dans 83 classes.

Un contrat de cinq ans a été signé avec le nouveau transporteur scolaire, HelvéCie, et, pour l'instant, tout se déroule sans problème.

Une salle de rythmique pour les 1-2 P a été ouverte à Servion.

- b. AISFE** – Association Intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat Mézières – Essertes : rien à signaler.
- c. ORPC** – Organisation Régionale de la Protection Civile : rien à signaler.
- d. CCSPA** – association intercommunale du Centre Collecteur des Sous-Produits Animaux : rien à signaler.

12. Communications de la Municipalité

Administration générale, finances, informatique, police, mobilité

- a. Concernant la mobilité, M. C. Matthey informe le Conseil qu'à partir du 12 décembre, la ligne tl 65 sera transférée à CarPostal et deviendra la ligne 365. Le Zoo ne sera plus desservi que pendant les heures creuses lors des trajets qui vont de Savigny à Servion et Mézières. Seule la ligne 75, qui sera renommée 375, maintiendra ce passage toute la journée. La ligne 385 reste identique.
- b. Pour permettre la mise en place du marché de Noël à la salle communal de Les Cullayes, la prochaine séance du Conseil, le 10 décembre, aura lieu à Savigny.
- c. La réunion des seniors aura lieu le 7 novembre au Théâtre Barnabé.
- d. Le marché de Noël ainsi que la distribution des sapins se tiendront de 9h à 15h le 11 décembre à Les Cullayes.
- e. M. C. Matthey annonce que la prochaine séance du Conseil aura lieu sous les mêmes conditions sanitaires. Cependant, pour participer à la partie dînatoire à l'issue du conseil, le pass COVID sera exigé.

Forêts – Assainissement, Service des eaux, Protection civile, Téléseu - Informatique

- a. M. Olivier Auberson, Municipal, informe qu'une institutrice de la Commune a demandé la permission d'installer un canapé forestier en face du Zoo. Il s'agit d'un banc circulaire, sans toit, formé de branchages empilés entre des pieux plantés avec un foyer au centre. Cette construction est autorisée par le garde-forestier et sera mise à disposition de toutes les classes de la région.
- b. La pose de compteurs permettant de relever automatiquement la consommation de l'eau reprend après interruption due à la pandémie.

Police des Constructions, Aménagement du territoire, Défense incendie

M. Jérôme Oberson, Municipal, annonce que le commandant de l'État-major SDIS (Service de Défense Incendie et de Secours) Oron-Jorat, le Major Marc Platel, arrête son activité fin 2021 et sera remplacé par l'actuel lieutenant Yannick Arnould. La nouvelle caserne a été inaugurée le 18 septembre 2021.

Il rappelle que les pompiers sont tous des volontaires, et que, pour en promouvoir l'engagement, ils organisent une journée de recrutement le 4 novembre.

Instruction publique, affaires sociales, routes et parkings, éclairage public

- a. M. Yves Boand, Municipal, présente quelques photos de la traversée de Servion pour illustrer les travaux en cours sur la RC 636 qui, actuellement, créent quelques nuisances. Cette situation devrait durer encore deux ou trois semaines.
Il annonce que 14 places Park & Drive seront créées proche de l'arrêt de bus, mais que, la place est principalement prévue pour stationner des vélos.
- b. Par rapport à l'ASIJ, il commente que, depuis qu'il est municipal en charge du dicastère de l'instruction publique, c'est la première fois que le transport scolaire pose aussi peu de problèmes. C'est notamment dû au fait que l'entreprise HelvéCie, reçoit et traite directement les courriels envoyés par les parents.
- c. Il présente la structure et quelques chiffres concernant le réseau APERO (Accueil de la petite enfance). Actuellement cette structure se voit confrontée à une liste d'attente de quelques 300-350 enfants selon les moments de la journée. Il souligne que l'article 63a de la Constitution du Canton de Vaud stipule que « les Communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire ». Tel n'étant pas le cas à ce jour, le réseau doit se mettre en conformité jusqu'au 31 décembre 2021.
- d. Question : Concernant les horaires des transports scolaires pour les 25 enfants de Servion scolarisés à Savigny, Mme Rachel Ribet remarque qu'« avec le déplacement à pied qu'ils doivent encore faire une fois arrivés au village, très souvent, ils ne bénéficient même pas d'une demi-heure pour leur pause de midi ». Elle demande s'il y a un minimum légal fixé. Le municipal lui conseille de s'adresser à l'ASIJ.

Sécurité des données informatiques de la Commune

Le Syndic présente M. Gilbert Cuttelod, conseiller informatique de la commune depuis plus de 30 ans.

Ce dernier, dans sa présentation, souligne que la Commune, ne disposant pas d'un service informatique interne, est sous contrat avec Offisa Informatique à Renens qui gère actuellement l'informatique de 240 communes en Suisse romande.

Son rôle personnel se limite aux pannes informatiques, principalement celles concernant les imprimantes, et agit en tant qu'intermédiaire entre l'administration communale et l'entreprise Offisa.

Il donne au Conseil des informations concernant l'historique des serveurs, le matériel, les applications utilisées, le contrôle d'accès, la conservation et la protection des données et cite les mesures déjà opérationnelles à ce jour et celles qui seront mises en place d'ici à fin 2021.

Soulignant que c'est le comportement des utilisateur·trice·s qui est souvent à la source des problèmes de sécurité, il annonce qu'une campagne de sensibilisation sera menée avec une obligation d'y participer durant une année. De plus, un diagnostic de cybersécurité sera mis en œuvre en collaboration avec l'UCV (Union des Communes Vaudoises) dans le but de certifier la Commune et d'obtenir le label CYBERSAFE.

M. François Henry demande si la commune est au bénéfice d'une assurance qui couvre le hacking (piratage). Il remarque que les contrats sont peu coûteux.

M. G. Cuttelod lui répond en sa capacité d'ancien assureur. A son avis, un contrat qui ne coûte pas cher n'a pas de valeur. En cas d'attaque, un assureur devrait calculer la part de responsabilité engagée et non les dommages subis. Il souligne que, pour cette raison, des précautions élémentaires doivent être mises en place.

M. Barthélémy Agaësse, demande si les deux serveurs de la Commune sont sous clef et l'accès limité. La réponse est affirmative.

Domaines et Bâtiments, Déchets et déchetteries, Cultes

Mme Monique Ries, Municipale, n'a rien à signaler.

13. Propositions individuelles et divers

- a. M. F. Henry se réjouit de la fin des travaux de construction du giratoire et demande ce qu'il en sera de sa décoration. Le Syndic lui répond que la solution retenue sera simple. Elle ressemblera au giratoire d'Oron, à la hauteur du centre commercial Arc-en-Ciel.
- b. M. Yves-Noël Grin s'enquiert de la méthode employée pour sélectionner les entreprises qui sont retenues pour les travaux mandatés par la Commune. Comme d'autres personnes, il est sensible à l'esprit de proximité. Toutefois, en trois clics, il démontre qu'une des entreprises de carrelage dont il a été question pour la réfection de l'ancien collège de Les Cullayes a été radiée à deux reprises et n'est plus en activité depuis 2020.

14. Clôture de la séance :

La séance est levée à 22h10.

Prochaine séance : **Vendredi** 10 décembre avec, à l'issue, une partie dînatoire pour fêter le départ de Mme Claudine Burri Monney.